



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 04 NOVEMBRE 2021

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 04 novembre 2021 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET.

Membres excusés : M. Yoan BRIFFOD, M. Éric STEINKAMP.

Membres absents : M. Denis MISSILLIER, M. Damien BIGOT.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 07 / 10 / 2021;
- 2 – Élection du nouveau Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F.;
- 3 – Validation plus rapide des comptes – rendus de réunions;
- 4 – Débriefing des visites sanitaires;
- 5 – Pollution récurrente de la pisciculture de La Tournoire;
- 6 – Lettre de candidature pour les élections du Conseil d'Administration de la F.D.P.P.M.A. 74;
- 7 – Tour de table.

#### 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 07 / 10 / 2021 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 07 octobre 2021, est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Élection du nouveau Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. :

Les élections organisées au complexe de l'Agora à Bonneville le vendredi 29 octobre 2021 ont réunies 56 votants et se sont déroulées en toute régularité. A l'issue du dépouillement, M. MARGAS a invité les nouveaux Élus à participer à la réunion du C.A. de jeudi 04 novembre 2021. M. MARGAS leur souhaite donc la bienvenue et leurs explique rapidement le fonctionnement et les missions d'une A.A.P.P.M.A., Fédération Départementale et Fédération Nationale.

M. MARGAS présente à tous les 4 commissions qui seront mises en place dès le 01 janvier 2022 date de prise de fonction du Conseil d'Administration nouvellement élus.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



#### 1) Pisciculture, alevinage et déversement :

- Tenir un registre de comptage des œufs réceptionnés pour chaque bassin de la pisciculture des Merzières (Ayze);
- Peser et comptabiliser tous les alevins qui sortent de la pisciculture des Merzières;
- Peser et comptabiliser toutes les truites qui entrent et qui sortent pour chaque bassins de la pisciculture du Mont – Blanc (Toisinges);
- Repenser nos méthodes de production pour qu'elles soient en adéquation avec le nouveau P.D.P.G. et nos besoins grandissants en truites Arc – en – Ciel.

#### 2) Protection des milieux, arrêtés préfectoraux et travaux :

- Suivre les arrêtés préfectoraux qui sont transmis par Paulo;
- Remonter au Conseil d'Administration les points estimés importants;
- Faire remonter aux autorités concernées les points de vue de l'A.A.P.P.M.A.F.
- Participer aux réunions de travaux nécessaires.

#### 3) Communication :

- Mise à jour régulière du site internet;
- Suivi de la page Facebook et répondre aux messages. Il sera demandé de modérer les propos et ne pas répondre aux provocations. Facebook doit être utilisé pour communiquer ne non pas pour polémiquer;
- Répondre aux mails ou appels téléphoniques que Paulo estime "sensibles"
- Promouvoir la pêche;
- Assurer un contact avec la presse écrite et rédiger des articles pour faire connaître nos actions et augmenter notre visibilité (Le Dauphiné Libéré – Le Messager).

#### 4) Section carpe :

- Mise à jour du calendrier et gestion des nouvelles demandes de dates
- Suivre et apporter des réponses aux demandes des carpistes
- Repeuplement.

### **3 – Validation plus rapide des comptes – rendus de réunions :**

M. MEGOZ regrette que les comptes – rendus de réunions soient validés seulement le mois suivants. Nous allons essayer d'envoyer les Compte – rendus aux Membres les lundis suivant les réunions et ceux-ci auront jusqu'au mercredi pour faire d'éventuelles remarques. Passé ce délais les comptes – rendus seront considérés comme validés et publiés dans la foulée.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



#### **4 – Débriefing des visites sanitaires :**

Les 27 et 28 octobre 2021, Paulo a accompagné le Docteur DUMOND pour les visites sanitaires réglementaires des piscicultures du Faucigny. Comme cela avait été expliqué lors de la précédente réunion du C.A., une réévaluation des facteurs de risque de chacune des piscicultures a été menée. Il en ressort que les précédentes évaluations ne présentaient pas d'erreurs et de fait les piscicultures du Faucigny présentes un niveau de risque moyen à fort. Après avoir échangé en interne entre les Vétérinaires du cabinet VET'EAU dont dépend le Docteur DUMOND, une négociation devrait être menée par celui – ci avec les services de la D.D.P.P. 74 afin de limiter le nombre de visite. Il pourrait être proposé d'engager la démarche de labélisation "Pisciculture indemne" (cela concerne les maladies virales des truites NHI et SHV ainsi que KHV pour les carpes). Cette procédure pourrait prendre plusieurs années avec prélèvements de poissons pour analyse, mais à terme, cette labélisation permettrait de passer de 2 ou 3 visites par ans à une visite tous les 2 ans. Cette démarche de labélisation aura un cout financier non négligeable qu'il appartiendra aux nouveaux Élus de choisir d'engager ou non.

#### **5 – Pollution récurrente de la pisciculture de La Tournoire :**

La pisciculture de La Tournoire à Saint – Jeoire subit des pollutions quotidiennes provenant vraisemblablement des carrières situées en amont. L'eau du ruisseau d'alimentation se charge de limon qui envahit la pisciculture et perturbe fortement les truites. Les alevins fournis par l'A.A.P.P.M.A.F. sont asphyxiés et meurent petit à petit. C'est le cas de la totalité des 3 000 alevins fournis au printemps 2021. Les gros spécimens sont eux aussi fortement impactés du fait de leur fragilité.

M. MARGAS va demander du soutien auprès de la F.D.P.P.M.A. de Haute – Savoie afin qu'elle intervienne auprès de l'O.F.B. en charge de la police de l'eau.

Ci – dessous deux photos prises le 19 octobre 2021 :



SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



## **6 – Lettre de candidature pour les élections du Conseil d'Administration de la F.D.P.P.M.A. 74 :**

Les Délégués présents ce soir se voient remettre une enveloppe contenant pour chacun leur attestation nominative (carte d'électeur) accompagné d'un extrait du procès – verbal de l'assemblée générale faisant état de leur nomination.

Les Candidats au Conseil d'Administration de la F.D.P.P.M.A. se voient remettre quant à eux un extrait du procès – verbal de l'assemblée générale faisant état de la délibération d'approbation de leur candidature au conseil d'administration de la Fédération Départementale ainsi qu'un modèle de lettre de motivation à compléter et à retourner signé à Paulo qui se chargera de faire des envois groupés aux divers destinataires de ces documents.

## **7 – Tour de table :**

M. PICOLLET – PELLET rappelle que 4 analyses par an sur 4 points différents du Borne ont été commandées afin d'essayer de trouver d'où viennent les pollutions constatées par les Pêcheurs. Une réflexion est menée sur l'éventualité de faire réaliser un I.B.G.N. (Indice Biologique Global Normalisé).

M. MEGOZ relève le point des arrêtés préfectoraux que nous avons reçu concernant des prélèvements d'eau au Grand – Bornand. Il demande aussi des informations sur les lâchers de truites dans les lacs de seconde catégorie. Les lâchers débuteront le vendredi 05 novembre et se poursuivront selon le calendrier défini. M. MARGAS va faire un rappel sur Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 02 décembre 2021

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971